

24 juin 2019

Accord

Concernant l'adoption de Règlements techniques harmonisés de l'ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces Règlements*

(Révision 3, comprenant les amendements entrés en vigueur le 14 septembre 2017)

Additif 45 : Règlement ONU n° 46

Révision 6 – Amendement 4

Complément 6 à la série 04 d'amendements – Date d'entrée en vigueur : 28 mai 2019

Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des systèmes de vision indirecte et des véhicules à moteur en ce qui concerne le montage de ces systèmes

Le présent document est communiqué uniquement à titre d'information. Le texte authentique, juridiquement contraignant, est celui du document ECE/TRANS/WP.29/2018/123.



Nations Unies

* Anciens titres de l'Accord :

Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, en date, à Genève, du 20 mars 1958 (version originale) ;

Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions, en date, à Genève, du 5 octobre 1995 (Révision 2).

GE.19-10437 (F) 130120 140120



* 1 9 1 0 4 3 7 *

Merci de recycler 



Paragraphe 16.1.1.3, lire :

« 16.1.1.3 Prescriptions concernant les surimpressions dans le champ de vision minimal requis

Les surimpressions ne doivent afficher que des informations de vision vers l'arrière relatives à la sécurité.

Toutes les surimpressions doivent ... la moins favorable. ».

Annexe 3

Point 9, lire (remplacer la lettre « S » par la classe « VII » et conserver le renvoi à la note²) :

« 9. Description sommaire

Identification du système : rétroviseur, système à caméra et moniteur, autre système de vision indirecte de la classe I, II, III, IV, V, VI, VII²

Symbole... ».
